

Pour diffusion immédiate

## **Miser sur l'excellence des pratiques d'évaluation dans les collèges : Bilan des travaux de la Commission de l'automne 2016**

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial émet un bilan positif de ses activités de l'automne 2016. Ce fut l'occasion pour elle de se démarquer sur la scène internationale et de démontrer l'apport fructueux de l'assurance qualité pour un enseignement collégial de qualité.

Au cours de l'automne, elle a réalisé neuf audits dans des collèges publics et privés ainsi qu'une visite d'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes dans un établissement privé non subventionné. Elle a aussi offert sept formations individualisées à des collèges qui déposeront leur rapport d'autoévaluation durant l'année 2018-2019 en plus d'offrir des formations à des experts qui collaborent à ses travaux d'évaluation.

Par ailleurs, les membres de la Commission se sont réunis à six reprises durant cette session et ont ainsi adopté 48 rapports d'évaluation. Les rapports préliminaires d'évaluation du système d'assurance qualité de sept collèges ayant complété le processus d'audit en font partie. De plus, ce sont près de la moitié (25) des rapports adoptés depuis juillet 2016 qui concernent des politiques d'évaluation de programme, des politiques d'évaluation des apprentissages, des plans stratégiques et des plans de réussite soumis à l'examen de la Commission par les établissements du réseau. D'autres (12) concernent les suivis réalisés auprès des collèges publics et privés en regard de six opérations distinctes. La Commission a levé 15 recommandations relatives à ces suivis. Enfin, les neuf visites d'audit prévues à l'automne ont été réalisées.

### **Les résultats de la relance des collèges**

Tel qu'elle s'en est engagée dans sa planification stratégique 2012-2017, la Commission a effectué au printemps 2016 un rappel auprès des collèges pour assurer un suivi systématique de ses recommandations. Elle a pu en mesurer l'impact à l'automne et constater la réaction positive de plusieurs collèges qui n'ont pas tardé à répondre en transmettant un rapport de suivi aux recommandations. Cette démarche de relance sera désormais réalisée au printemps de chaque année.

### **Mémoire sur la création d'un Conseil des collèges**

La Commission a également soumis un mémoire dans le cadre de la consultation sur la création d'un Conseil des collèges. Elle a présenté sa position au responsable

de la consultation, M. Guy Demers, et à ses collaborateurs, M<sup>me</sup> Rachel Aubé et M. Louis Lefebvre. La complémentarité d'un regard externe et du processus d'assurance qualité interne des collèges constitue l'assise essentielle pour maintenir et améliorer de façon continue l'expertise développée par les établissements ainsi que pour faire rayonner la qualité de l'enseignement collégial au Québec et à l'international, au bénéfice des étudiants. Elle a aussi exposé sa vision à M. Claude Corbo, dans le cadre de la consultation sur la création d'un Conseil des universités. Son mémoire a été rendu public le 15 novembre. La Commission attend avec intérêt les résultats de cette consultation.

### **Reconnaissance internationale de l'INQAAHE**

Enfin, au terme d'un processus d'évaluation externe réalisé par l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE), la Commission a obtenu en novembre dernier une reconnaissance internationale de ses pratiques en évaluation. Le comité d'experts mandaté par l'INQAAHE a conclu que la Commission se conforme entièrement à huit des douze lignes directrices de l'INQAAHE, substantiellement à deux autres normes et partiellement aux deux dernières. Au cours des deux prochaines années, la Commission bonifiera ses pratiques afin de répondre entièrement à l'ensemble des lignes directrices. Elle produira un rapport de suivi pour expliquer ses actions réalisées en ce sens. Cette certification, valide pour cinq ans, positionne favorablement le Québec au plan mondial en matière d'évaluation en enseignement supérieur : « Nous pouvons être fiers de cette reconnaissance qui fait rayonner le réseau de l'enseignement collégial. C'est l'occasion de miser sur l'excellence de nos pratiques d'évaluation pour envisager l'avenir », a conclu la présidente de la Commission, M<sup>me</sup> Céline Durand.

### **À propos de la Commission**

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales, ce qui représente à ce jour 109 établissements.

- 30 -

#### **Source :**

Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications

Courriel : [marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca](mailto:marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca) –Téléphone : 418 646-5812